

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 6 JANVIER 2022

PROCES VERBAL

Délibération portant Informations réglementaires (Délibération N° BE2022_08)

L'an deux mille vingt deux, le six janvier à 12 heures , le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le mardi 21 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire en visio-conférence depuis les locaux du Syndicat, 8 avenue de la Gare 26300 ALIXAN, sous la présidence de Didier Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC,

Max TOURVIEILHE, Sylvie GAUCHER,

Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE,

Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND,

Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER

Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Christophe MATHON

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Claude BRUN

EN EXERCICE : 18 PRESENTS OU REPRESENTES : 15 (15 voix) VOTANTS : 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019,
Vu les statuts du syndicat,

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 14 juin 2021.
3. Délibération portant autorisation de signature de la convention unique de santé, sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme (Délibération N° BE2022_01)
4. Délibération portant autorisation de signature de convention avec l'opérateur Orange sur la fourniture en direct de poteaux par le Syndicat ADN (Délibération N° BE2022_02)
5. Délibération portant autorisation de signature d'une convention de passage d'une ligne électrique avec le SDED pour le raccordement d'un local ADN à Saint Auban sur l'Ouvèze (Délibération N° BE2022_03)
6. Délibération portant autorisation de signature d'une convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques du réseau public FTTH Ardèche Drôme Numérique établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité du SDED (Délibération N° BE2022_04)
7. Délibération portant sur l'approbation du plan de financement du raccordement de l'EHPAD Camous Salomon de Marcols-les-Eaux (07). (Délibération N° BE2022_05)
8. Délibération portant sur le remboursement des frais exposés par les élus et les agents dans le cadre de leurs missions (Délibération N° BE2022_06)
9. Délibération portant application cadre des avantages en nature – Article L2123-18-1-1 du CGCT (Délibération N° BE2022_07)
10. Informations réglementaires (Délibération N° BE2022_08)
11. Questions diverses

Ont fait l'objet d'une délibération lors du Bureau Exécutif du 6 janvier 2022 :

12. Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Sur proposition de Monsieur le Président , Monsieur CLAUDE BRUN est désigné secrétaire de séance.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIEILHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

13. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 14 juin 2021.

Les élus s'estimant parfaitement informé de la gestion du syndicat, approuvent le dernier compte rendu.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIEILHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Revenant sur le dernier Comité Syndical, Monsieur Jacques LADEGAILLERIE s'interroge sur la nécessité d'ajouter un élu régional au Bureau Exécutif. Le Président rappelle que ce sont les statuts qu'ils l'exigent. Il en était de même lorsque la Présidence relevait du Conseil Départemental de la Drôme.

14. Délibération portant autorisation de signature de la convention unique de santé, sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme (Délibération N° BE2022_01)

Après en avoir délibéré, le Bureau Exécutif à l'unanimité décide:

- **ARTICLE 1** D'autoriser le Président à signer la convention unique de santé et

- sécurité au travail avec le centre de gestion de la Drôme pour les missions en objets,
- **ARTICLE 2** De l'autoriser à signer l'ensemble des actes permettant sa réalisation et son exécution,
 - **ARTICLE 3** De rendre comme ferme et définitive les annexes tarifaires en l'absence de formule de révision
 - **ARTICLE 4** De prendre acte que certaines prestations pourront faire l'objet d'une mise en concurrence sur décision de l'exécutif local dès lors que la tarification rentre dans le champ concurrentiel.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Les élus remarquent l'augmentation des tarifs qui doit être en lien avec le déficit de la structure. L'absence de formule de révision invite donc à rendre ferme et définitif les tarifs pour la durée de la convention.

15. Délibération portant autorisation de signature de convention avec l'opérateur Orange sur la fourniture en direct de poteaux par le Syndicat ADN (Délibération N° BE2022_02)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide:

- **ARTICLE 1** D'autoriser le Président à signer la convention pour l'utilisation dans le cadre de l'offre GC BLO de poteaux achetés par l'Opérateur,
- **ARTICLE 2** De l'autoriser à signer l'ensemble des actes permettant sa réalisation et son exécution administrative juridique et financière.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	

Abstention	
------------	--

Teneur des discussions : Les élus constatent que la mise en œuvre du dispositif sera difficile. En effet, il sera difficile d'avoir la même capacité de négociation tarifaire qu'ORANGE auprès des fournisseurs. Monsieur Claude BRUN s'interroge sur la pertinence d'un groupement de commande. Le Président souhaite que l'on saisisse le représentant de l'Etat sur ce sujet.

16. Délibération portant autorisation de signature d'une convention de passage d'une ligne électrique avec le SDED pour le raccordement d'un local ADN à Saint Auban sur l'Ouvèze (Délibération N° BE2022_03)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide:

- **ARTICLE 1** D'autoriser le Président à signer la convention de servitude de passage de ligne électrique sur la parcelle située section ZB N°898 au lieu-dit « PIERRE A FEU » sur la commune de Saint Auban sur l'Ouvèze
- **ARTICLE 2** De l'autoriser à signer l'ensemble des actes permettant sa réalisation et son exécution administrative juridique et financière,

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Lecture de la note – pas d'échange

17. Délibération portant autorisation de signature d'une convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques du réseau public FTTH Ardèche Drôme Numérique établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité du SDED (Délibération N° BE2022_04)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **ARTICLE 1** D'approuver la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques du réseau

public FTTH Ardèche Drôme Numérique établis sur les supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité d'Energie SDED .

- **ARTICLE 2** D'autoriser le Président à la signer ainsi que l'ensemble des actes permettant son exécution.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIEILHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

18. Délibération portant sur l'approbation du plan de financement du raccordement de l'EHPAD Camous Salomon de Marcols-les-Eaux (07). (Délibération N° BE2022_05)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **ARTICLE 1** D'acter l'intervention du Syndicat sur ce projet et de lancer l'opération dès lors que les accords de financement seront acquis.
- **ARTICLE 2** D'engager un investissement de 265 000 € par anticipation pour réaliser des travaux de génie civil en avance de phase et qui sera financé par l'emprunt inscrit au budget,
- **ARTICLE 3** D'acter l'engagement du Département de l'Ardèche pour 150 000 € et d'autoriser le Président à solliciter les autres financeurs tel que décrit dans le plan de financement estimatif.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIEILHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Monsieur Jacques LADEGAILLERIE remarque que ce raccordement représente plus de 260 000 € la prise. Même si cela se justifie politiquement, il espère aussi bien pour la Drôme que pour l'Ardèche, que ce type de raccordement soit exceptionnel et salue l'investissement du conseil départemental de l'Ardèche. Mesadames GAUCHER et MASSEBEUF ainsi que Monsieur TOURVIELHE soulignent en effet l'urgence sanitaire de Marcols-les eaux et soulignent également que derrière cette ligne FTTH ce sont plusieurs résidents mais également administrés qui vont pouvoir bénéficier de la télé-médecine.

19. Délibération portant sur le remboursement des frais exposés par les élus et les agents dans le cadre de leurs missions (Délibération N° BE2022_06)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide:

- **ARTICLE 1**, d'approuver la prise en charge des frais de déplacement des élus tel que précisée dans le présent rapport sur présentation d'un état de frais,
- **ARTICLE 2**, d'approuver la prise en charge des frais d'hébergement tel que précisé dans le rapport sur la base des frais réellement exposés et sur présentation des justificatifs,
- **ARTICLE 3**, de dire que les élus bénéficiant d'indemnités de fonction pourront également prétendre aux remboursements des frais engagés,
- **ARTICLE 4**, d'approuver la prise en charge des frais de déplacement des agents et des frais d'hébergement tels que présentée dans le rapport,
- **ARTICLE 5**, de dire que les frais seront pris en charge selon les arrêtés ministériels en vigueur sauf circonstance exceptionnelle dument constatée,
- **ARTICLE 6**, de dire que les élus peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés, selon les conditions fixées par le décret n°2021-258,
- **ARTICLE 7**, de dire que les crédits seront inscrits au budget du syndicat.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

Teneur des discussions : Le Président insiste sur la nécessité de faire une mise à jour du régime de remboursement à la lumière du nouveau dispositif réglementaire.

20. Délibération portant application cadre des avantages en nature – Article L2123-18-1-1 du CGCT (Délibération N° BE2022_07)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **PRENDRE ACTE** des biens mis à disposition des agents pour l'exercice de leurs missions et des conditions d'utilisation telles qu'exposées dans la présente note.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

21. Informations réglementaires (Délibération N° BE2022_08)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Exécutif décide :

- **ARTICLE 1** D'acter des décisions prises dans le cadre des délégations.

Sens du vote	membres
Pour	Didier Claude BLANC, Max TOURVIELHE, Sylvie GAUCHER, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Jacques LADEGAILLERIE, Isabelle MASSEBEUF, Virgine FERRAND, Claude BRUN, Jérôme LEBRAT, Franck FERROUSSIER, Christel FALCONE, Philippe INARD, Aurelien FERLAY, Christian REY.
Contre	
Abstention	

Les actes pris peuvent faire l'objet d'une communication sur demande auprès de l'administration par toute personne physique ou morale.

Le Secrétaire

Claude BRUN

Le Président

Didier-Claude BLANC



